

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'ALSACE
DURANT DES TRAVAUX D'AIGUILLAGE DE CONDUITES ORANGE POUR
VERIFICATION**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes,
Président du Pays de la Déodaté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 8 décembre 2014 à 8 heures, et jusqu'à la fin des travaux
d'aiguillage de conduites Orange pour vérification, rue d'Alsace,

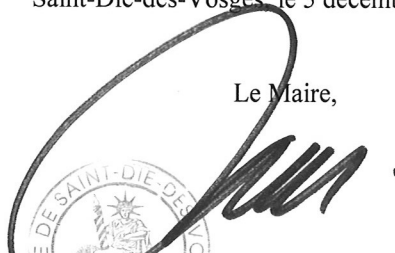
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie, rue d'Alsace, au niveau du carrefour avec le pont menant route de Saulcy.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'Entreprise. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 décembre 2014

Le Maire,



David VALENCE

